

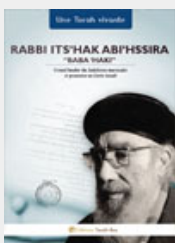


Traité Erkhin

Michna 1 - Chapitre 4

הַשְּׂגָיִד, בְּנוֹדָר;
וְהַשְּׁנִים, בְּנוֹדָר;
וְהַעֲרֵכִים, בְּנוֹדָר;
וְהַעֲרָן, בְּזִמָּן הָעֲרָן.
הַשְּׂגָיִד בְּנוֹדָר, כִּיצַד?
עָנִי שֶׁהָעֲרִין אֶת הָעֲשִׂיר,
נוֹתֵן עֲרָן עָנִי;
וְעֲשִׂיר שֶׁהָעֲרִין אֶת הָעָנִי,
נוֹתֵן עֲרָן עֲשִׂיר:

Le prix abordable (hessegyad), [qui est écrit dans la Torah (Vayikra 27,8) : « Le Kohen l'évaluera selon les moyens de celui qui a fait le vœu », est déterminé] en fonction [des moyens de] celui qui fait le vœu et [de la somme fixée par la Torah basée sur] l'âge [est] en accord avec [l'âge du] sujet du vœu. Et la [distinction basée sur le sexe qui est écrite dans la loi des] évaluations [est établie] par rapport à l'évalué, et la [différence] d'évaluation [basée sur l'âge de l'évalué est déterminée] au moment où [l'on fait] le [vœu d']évaluation. [La Mishna précise :] L'abordabilité [est] conforme [aux moyens de] celui qui fait le vœu ; comment cela ? Le pauvre qui a évalué un riche donne l'évaluation [selon les moyens] d'un pauvre, [déterminés par le Kohen]. Et un riche qui a évalué un pauvre donne l'évaluation [en fonction des moyens] d'un riche, [dont la somme est fixée dans la Torah].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions